PLADUR ® ISOPOP/+ R

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 14/02/2018 Date de révision: Remplace la fiche: Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article

Nom du produit. : PLADUR ENAIRGY® ISOPOP/+ R

Synonymes : PLADUR ENAIRGY® ISOPOP+ FONIC R / PLADUR ENAIRGY® ISOPOP+ OMNIA R

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle,Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : Panneau isolant constitué d'une plaque de plâtre associée à du polystyrène expansé

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PLADUR GYPSUM S.A.U
Ctra. Andalucía Km. 30.200
28343 VALDEMORO (Madrid) - ESPAGNE
T +34918098800 - F +34918098852
www.pladur.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélange/Substance: SDS EU 2015: According to Annex II of Regulation (EC) No. 453/2010 (REACH Annex II)

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Extra étiquetage à afficherExtra classification(s) à afficher

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la RUBRIQUE 3.2 de l'annexe II de REACH

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Sans objet.

Premiers soins après inhalation : Sous la forme proposée, l'inhalation de poussières est peu probable.

Premiers soins après contact avec la peau	:	Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit.
Premiers soins après contact oculaire	:	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	:	Ingestion peu probable.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	:	Pas d'effets connus.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	:	Aucune sous utilisation normale.
Symptômes/lésions après contact oculaire	:	Les poussières du produit peuvent provoquer une légère irritation des yeux.
Symptômes/lésions après ingestion	:	Pas d'effets connus.
Symptômes/lésions après administration intraveineuse	:	Sans objet.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen(s) d'extinction approprié(s)	:	Mousse. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	:	Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	:	Combustible.
Danger d'explosion	:	Sans objet.
Reactivité en cas d'incendie	:	Aucun(e).
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	:	Formation de CO et de CO2 en cas de combustion (monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	:	Incendie/échauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage.
Protection en cas d'incendie	:	Fumées toxiques. Porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	:	Eviter toute formation de poussière.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection	:	Gants de travail.
Procédures d'urgence	:	Sans objet.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	:	Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	:	Sans objet.
Procédés de nettoyage	:	Ramasser le produit et le mettre dans un container approprié. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	:	Aucun(e).
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	:	Éviter le dégagement de poussières.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	:	Entreposer dans un endroit sec et abrité afin d'éviter tout contact avec l'humidité.
Produits incompatibles	:	Acides forts.
Température de stockage	:	<= 50 °C
Chaleur et sources d'ignition	:	Tenir à l'écart des sources de chaleur. sources d'ignition.
Lieu de stockage	:	Conserver ce produit dans un endroit sec où il peut être protégé des intempéries.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

PLADUR ® ISOPOP R		
France	VME (mg/m³)	5 mg/m³ Poussières alvéolaires

8.2. Contrôles de l'exposition

Vêtements de protection - sélection du matériau : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains : Gants de travail

Protection oculaire : Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps : Non requise dans les conditions d'emploi normales

Protection des voies respiratoires : aucune dans les conditions normales d'utilisation. Par sciage ou ponçage, la libération de poussières peut avoir un effet irritant pour les yeux et par inhalation. Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques. Masque anti-poussières/-aérosol avec filtre type P1

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Plaque.

Couleur : Aucune donnée disponible

Odeur : Inodore.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : 95 - 100 °C Polystyrène

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 370 °C Polystyrène

Température d'auto-inflammation : 450 °C Polystyrène

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Solubilité : insoluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune sous utilisation normale.

10.4. Conditions à éviter

Eau, humidité. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition ISOPOPique génère : Monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	:	Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	En cas de formation de poussières : Légère irritation possible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

PLADUR ® ISOPOP R	
Persistance et dégradabilité	non biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

PLADUR ® ISOPOP R	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PLADUR ® ISOPOP R
PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Flotte sur l' eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l’élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	:	Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	:	Ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	:	sans objet.
Recommandations pour l'élimination des déchets	:	Transporter vers une décharge agréée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d’expédition des Nations unies

Désignation exacte d’expédition/Description (ADR)	:	Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG)	:	Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA)	:	Non applicable
Désignation exacte d’expédition/Description (ADN)	:	Non applicable

Désignation exacte d'expédition/Description (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Transport hazard class(es) (ADR) : Non applicable

IMDG

Transport hazard class(es) (IMDG) : Non applicable

IATA

Transport hazard class(es) (IATA) : Non applicable

ADN

Transport hazard class(es) (ADN) : Non applicable

RID

Transport hazard class(es) (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non
Non soumis à l'ADN : Non

- Rail transport

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP]

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. FDS révisée selon la "COMMISSION REGULATION (EU) No 453/2010".

FDS (REACH Annexe II)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit